

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 JUILLET 2020 à 20H00 au Pôle ENR à CERNAY

Sur convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du vendredi 10 juillet 2020, Monsieur Romain LUTTRINGER, Président sortant, a présidé à l'installation des conseillers communautaires issus des élections des 15 mars et 28 juin 2020.

Aspach-le-Bas (2)	M. Maurice LEMBLE	présent
	Mme Francine GROSS	présente
Aspach-Michelbach (2)	M. François HORNY	présent
	Mme Annie DEL TATTO	présente
Bitschwiller-les-Thann (3)	M. Pascal FERRARI	présent
	Mme Béatrice GEYMANN	présente
	<i>Siège vacant</i>	
Bourbach-le-Bas (1)	M. Pierre-Marie KOLB	présent
Bourbach-le-Haut (1)	M. Joël MANSUY	présent
Cernay (14)	M. Michel SORDI	présent
	Mme Catherine OSWALD	présente
	M. Jérôme HAMMALI	présent
	Mme Josiane BOSSERT	présente
	M. Alain BOHRER	présent
	Mme Annie GADEK	présente
	M. Cédric SCHRUTT	présent
	Mme Séverine FRITSCHY	présente
	M. Nabil BENNACER	présent
	Mme Michelle BEDNARSKI	présente
	M. Dominique STEIGER	présent
	Mme Nicole WIPF	présente
	M. Christophe MEYER	présent
	Mme Marie-Paule ZUSSY	présente
Leimbach (1)	M. Philippe ZIEGLER	présent
Rammersmatt (1)	M. Benoit HAAGEN	présent
Roderen (1)	M. Christophe KIPPELEN	présent
Schweighouse-Thann (1)	M. Bruno LEHMANN	présent
Steinbach (2)	M. Marc ROGER	présent
	Mme Fabienne SCHAFFNER	présente
Thann (9)	M. Gilbert STOECKEL	présent
	Mme Claudine FRANCOIS-WILSER	présente
	M. Charles SCHNEBELEN	présent
	Mme Marie BAUMIER-GURAK	présente
	M. Guy STAEDELIN	présent
	Mme Samira HOMRANI	présente
	M. Louis BOCKEL	présent
	M. Romain LUTTRINGER	présent
Mme Flavia DIET	présente	

Uffholtz (2)	M. Rémi DUCHENE	présent
	Mme Danièle WEBER	présente
Vieux-Thann (4)	M. Daniel NEFF	présent
	Mme Marie-Brigitte WERMELINGER	présente
	M. René GERBER	présent
	Mme Estelle GUGNON	présente
Wattwiller (2)	M. Matthieu ERMEL	présent
	Mme Bernadette BRENDER	excusée - procuration donnée à M. ERMEL
Willer-sur-Thur (2)	M. Jean-Luc MARTINI	présent
	Mme Isabelle LETT	présente

Sur 47 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés, pour l'ensemble des points, sur :

Nombre de membres presents	Nombre de procurations	Nombre de votants
<b>46</b>	<b>1</b>	<b>47</b>

En raison des mesures sanitaires à appliquer (distance d'un mètre entre chaque élu...), les conditions matérielles d'accueil n'ont pas permis d'ouvrir cette séance au public. Elle a cependant été retransmise en direct sur le site internet de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

### **1. Installation des membres du Conseil de Communauté**

M. Romain LUTTRINGER a procédé à l'appel des 47 conseillères et conseillers communautaires et a précisé qu'un siège reste vacant pour la commune de Bitschwiller-les-Thann.

Les membres du Conseil de Communauté sont officiellement installés dans leur fonction de conseillères et conseillers communautaires titulaires (*cf. liste des délégués ci-dessus*).

Puis il cite les conseillers communautaires suppléants désignés dans les communes ne disposant que d'un seul siège, en rappelant que le suppléant ne participe au conseil avec voix délibérative qu'en cas d'absence du titulaire :

Bourbach-le-Bas	M. Christophe BIHLER
Bourbach-le-Haut	M. Michel HEIMBURGER
Leimbach	M. Maurice RUEFF
Rammersmatt	Mme Adeline DEHLINGER
Roderen	M. Eric SOENEN
Schweighouse-Thann	M. Michel SCHMITT

**M. Daniel NEFF**, Maire de Vieux-Thann, doyen d'âge, préside ensuite la séance jusqu'à l'élection du Président.

**M. Charles SCHNEBELEN**, Adjoint au Maire de Thann, plus jeune conseiller communautaire fait fonction de secrétaire de séance.

Afin de veiller au bon déroulement du scrutin, sont désignés assesseurs, **MM. Cédric SCHRUTT et Jérôme HAMMALI**, deuxième et troisième plus jeunes conseillers de l'assemblée.

---

## **2. Autorisation du recours au vote électronique**

Rapport présenté par **Monsieur Daniel NEFF**.

### **Résumé**

Il est proposé d'approuver le recours au vote électronique pour la séance d'installation du Conseil de Communauté du 17 juillet 2020 ainsi que pour la séance du 30 juillet 2020.

## **DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 5211-1,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** le recours au vote électronique pour les séances du Conseil communautaire du 17 juillet 2020 et du 30 juillet 2020.

---

## **3. Election du Président**

**M. Daniel NEFF** invite le Conseil de communauté à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection du Président.

M. Michel SORDI propose la candidature de M. François HORNY qui accepte.

M. François HORNY, seul candidat, est élu Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay à la majorité absolue et obtient 44 voix sur 47 votants (cf. procès-verbal d'élection).

Après l'avoir félicité pour son élection, M. Daniel NEFF lui transmet la présidence de la séance, sous les applaudissements de l'assemblée.

#### **4. Composition du Bureau**

Rapport présenté par le Président.

##### **Résumé**

Le bureau est composé du Président, d'un nombre de Vice-Présidents limité par la loi et d'autres membres.

##### **DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **décide** que le Bureau sera composé du Président, de 11 Vice-Présidents et de 12 autres membres.

---

#### **5. Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau**

Sous la présidence de **M. François HORNY**, élu Président, il a été procédé dans les mêmes conditions que pour l'élection du président à l'élection de chacun des 11 Vice-Présidents et des 12 autres membres du Bureau.

(cf. procès-verbal d'élection).

---

#### **6. Lecture de la Charte de l'élu local**

Rapport présenté par le Président.

##### **Résumé**

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a introduit l'obligation pour le Président de lire la charte de l'élu local et d'en remettre une copie à l'ensemble des conseillers communautaires, ceci dès la première réunion du Conseil de Communauté, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

##### **DECISION**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6 ;

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **prend acte** de la communication de la charte de l'élu local ainsi que de la remise aux conseillers communautaires de ladite charte et de la copie des dispositions du chapitre IV du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 

### **7. Délégations accordées par le Conseil de communauté au Président**

Rapport présenté par **M. François HORNY**, Président.

#### **Résumé**

Dans un objectif d'efficacité et de bonne administration de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, il est nécessaire de prévoir des délégations cohérentes et adaptées au Président.

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les délégations attribuées au Président telles que présentées ;
  - **prend acte** que les décisions prises par délégation par le Président feront l'objet de compte rendu lors de la séance du Conseil de communauté la plus proche.
- 

### **8. Délégations accordées par le Conseil de communauté au Bureau**

Rapport présenté par **M. François HORNY**, Président.

#### **Résumé**

Dans un objectif d'efficacité et de bonne administration de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, il est nécessaire de prévoir des délégations cohérentes et adaptées au Bureau.

### **DECISION**

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les délégations attribuées au Bureau telles que présentées ;
  - **prend acte** que les décisions prises par délégation par le Bureau feront l'objet de compte rendu lors de la séance du Conseil de communauté la plus proche.
-

## **9. Création des commissions thématiques et fixation de leur composition**

Rapport présenté par **M. François HORNY**, Président.

### **Résumé**

Il convient de créer des commissions thématiques de travail chargées d'étudier les dossiers soumis au bureau et au conseil de communauté.

### **DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la création des commissions thématiques telles que présentées.

## **10. Commissions d'Appel d'Offres et Commission de Délégations des Services Publics – fixation des conditions de dépôt des listes**

Rapport présenté par **M. François HORNY**, Président.

### **Résumé**

Il convient de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres et une Commission de Délégation des Services Publics. Les membres de ces commissions sont élus au scrutin de liste dont il faut déterminer les modalités de dépôt.

### **DECISION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1411-5,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 22 et suivants,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les modalités de dépôts des listes des candidats pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation des Services Publics.

## **11A. Approbation des comptes de gestion 2019**

Rapport présenté par **M. Marc ROGER**, Vice-Président.

### **Résumé**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de gestion 2019 du budget général et de ses douze budgets annexes, dressés par le Trésorier de Cernay.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 06 juillet 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les comptes de gestion 2019 du budget général et ses douze budgets annexes tels que présentés ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

### **11B. Approbation des comptes administratifs 2019**

Rapport présenté par **M. Marc ROGER**, Vice-Président.

#### **Résumé**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes administratifs 2019 du budget général et de ses douze budgets annexes, en parfaite concordance avec les comptes de gestion dressés par le Trésorier de Cernay.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 06 juillet 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Romain LUTTRINGER n'ayant pas pris part au vote) :***

- **approuve** les comptes administratifs 2019 du budget général et de ses douze budgets annexes, tels que présentés ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer toutes les pièces correspondantes.

### **11C. Affectation des résultats des comptes administratifs 2019**

Rapport présenté par **M. Marc ROGER**, Vice-Président.

#### **Résumé**

Après avoir examiné le compte administratif, Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget général et de ses budgets annexes en notant qu'ils ont fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2020.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 06 juillet 2020,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide d'affecter** définitivement les résultats de fonctionnement 2019, tels que présentés ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

**12A. Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil de Communauté et dans le cadre de l'Ordonnance du 1er avril 2020**

Les conseillers communautaires ont été informés des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le conseil de communauté et par l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

**12B. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 février 2020**

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 29 février 2020 a été présenté pour adoption. Il a été adopté à l'unanimité.  
N'ont toutefois signé ce procès-verbal que les élus présents lors de la séance du 29 février 2020.

Avant de clore la séance, **M. le Président** rappelle aux conseillers les 2 prochaines réunions, qui se tiendront au Pôle ENR :

- Bureau : le mercredi 22 juillet à 18h30
- Conseil de communauté le jeudi 30 juillet à 19h00 ; avec une photo de groupe et des photos individuelles prévues à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est close à 22h00.

Cernay, le 23 juillet 2020

Le secrétaire :



Fabien LARMENIER